

## Rapport du maire - rapport sur la situation financière au 31 octobre 2010

### Rapport de la situation financière au 31 octobre 2010

Afin de répondre à l'article 955 du code municipal, il me fait plaisir en tant que maire et au nom des membres de votre conseil de vous informer sur la situation financière de la municipalité.

#### Les derniers états financiers 2009

Les états financiers de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges montrent pour l'année 2009, un surplus d'opération net de 9 400 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2009 atteint 336 383 \$ représentant un per capita de 267 \$ pour une population de 1262. Selon les analystes, un ratio se situant en bas de 1000 \$ est acceptable tandis qu'un ratio au delà pourrait être excessif.

#### Le dernier rapport du vérificateur

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2009, la firme comptable "Malette" a vérifié l'état consolidé de la situation financière de la municipalité. Ces états financiers consolidés donnent à tous les égards une image fidèle de la situation financière de la municipalité selon les normes de vérification généralement reconnues.

#### Les indications préliminaires sur les états financiers de l'année 2010

Le budget 2010 prévoit des revenus et des dépenses de 1 774 328 \$. Au 31 octobre 2010, les revenus se situent à 96 % du budget tandis que les dépenses se situent à 82 %. Le conseil municipal vise l'équilibre budgétaire dans la mesure où aucun imprévu majeur ne vienne perturber nos activités d'ici la fin de décembre

#### Plan triennal d'immobilisation 2010-2011-2012

Pour l'année 2010, voici quelques projets en immobilisation:

- Les travaux de remplacement de l'aqueduc saisonnier pour une desserte à l'année dans le secteur de la grève Fatima;
- l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement;
- les travaux d'asphalte dans le 3e rang Est;
- l'achat d'une pompe à émulsion asphaltique pour les travaux de voirie ;
- l'achat d'une soudeuse pour les besoins de réparation des équipements municipaux ;
- l'installation d'un gazébo sur le terrain récréatif de la grève Morency.

Pour l'année 2011 et 2012, les travaux sont à voir selon les programmes gouvernementaux en place ou qui le seront. En ce qui concerne la programmation des travaux de la TECQ 2010-2013 (programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), pour obtenir l'aide financière, la municipalité déposera bientôt au Ministère (MAMROT) une programmation de travaux constituée de la liste des travaux prioritaires à réaliser pour chacune des années du programme qui respecte les catégories de travaux admissibles. Présentement, ces travaux touchent les priorités de catégorie 1, 2 et 3. Avant de passer à une priorité inférieure, soit de priorité 4, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a pas, à court terme, de travaux à réaliser dont le degré de priorité serait plus élevé.

(A titre d'info : Priorité 1 : mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées ; Priorité 2 : la connaissance de l'état des conduites d'eau potable et d'égout (inventaire, diagnostic et plan d'intervention pour le renouvellement de ces conduites) ; Priorité 3 : le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout ; Priorité 4 : la voirie locale).

## Rémunération et allocation des dépenses des membres du conseil

En 2010, la rémunération mensuelle du maire s'élève à 390.85 \$ et son allocation à 195.45 \$. Quant à la rémunération mensuelle de chaque conseiller, celle-ci est de 130.29 \$ et leur allocation de dépense à 65.16 \$.

Une rémunération est également versée au maire relativement à sa représentation à la M.R.C. des Basques. Un montant annuel de 762 \$ versé.

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

Aussi tel que prévu par l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la municipalité a conclus depuis le dernier rapport du maire sur la situation financière. Cette liste est disponible au bureau municipal.

Les orientations générales du budget

Le mois prochain, le conseil municipal déposera le budget de l'année 2011. En ce moment, je suis en mesure de vous indiquer que le taux de la taxe foncière sera révisée à la baisse compte tenu qu'un nouveau rôle d'évaluation a été déposé le 13 septembre dernier et qu'il reflète les conditions du marché immobilier en date du 1er juillet 2009.

Plan triennal d'immobilisation 2011-2012-2013

Il nous faut comme à chaque année procéder à la mise en place, à l'amélioration et au remplacement de certains équipements, machinerie et infrastructures dont les détails et la ventilation seront connus lors de l'adoption du budget.

Conclusion

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code municipal. Je compte beaucoup sur le travail assidu et la collaboration de mes collègues du conseil municipal et des employés municipaux pour mener à bonne fin l'administration municipale afin d'assurer à tous les citoyens et citoyennes, une administration efficace et un budget en fonction des besoins et à la mesure de la capacité de payer des contribuables. Noter que le présent rapport sera distribué à toutes les adresses civiques de la municipalité dans les prochains jours.

Jean Marie Lafrance  
Maire